

INSTRUCTION N° 2006-10 DU 19 DECEMBRE 2006

 RELATIVE A LA PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX
 DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Prise en application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF

Exercices couverts : 2009 - 2008

	AUDIAL				FIGEOR			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
○ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▪ Emetteur ¹	117 875	121 862	50,0 %	51,3 %	117 877	115 863	50,0 %	48,7 %
▪ filiales intégrées globalement....	2 200	2 130	22,9 %	22,7 %	7 400	7 250	77,1 %	77,3 %
○ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▪ Emetteur	-	11 500	-	50 %	-	11 500	-	50 %
▪ filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	120 075	135 492	48,9 %	50,2 %	125 277	134 613	51,1 %	49,8 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
○ Juridique, fiscal, social								
○ Autres (à préciser si >10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total	0	0			0	0		
TOTAL	120 075	135 492	48,9 %	50,2 %	125 277	134 613	51,1 %	49,8 %

¹ l'émetteur s'entend comme étant la société mère.